

Musiques spécialisées - Pas de consultations sur les coupes

[Guillaume Bourgault-Côté](#)

Édition [du jeudi 29 octobre 2009](#)

Ottawa -- La suppression des deux programmes d'aide aux musiques spécialisées a été décidée sans consultation spécifique avec le milieu musical. Les quelque 500 groupes dont le gouvernement affirme avoir sondé l'opinion ont en réalité été consultés il y a deux ans, et pas sur ce sujet précis.

Selon nos informations, le gouvernement fait référence à l'évaluation sommative du Fonds de la musique du Canada (FMC) réalisée en 2007 quand il évoque avoir tâté le pouls du milieu musical avant de prendre la décision de supprimer les programmes d'aide à la création et à la distribution des musiques spécialisées (classique, jazz, folk). Ces programmes ont été abolis dans la foulée de la reconduction du FMC, dont on a changé certaines orientations.

En 2007, plus d'un demi-millier de personnes avaient effectivement été consultées au moyen d'un questionnaire. Des «entrevues détaillées» avaient aussi été menées auprès de 33 groupes choisis, dont l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ).

Or les résultats de cette enquête étaient clairs: les deux programmes étaient jugés efficaces, peu coûteux et fort appréciés. Plus de 86 % des bénéficiaires estimaient que le projet financé avait amélioré leur carrière. On mentionnait aussi que 42 % des projets financés n'auraient pu voir le jour sans l'aide des programmes.

Il y a deux semaines, l'ADISQ confirmait n'avoir jamais été consultée spécifiquement sur la possibilité d'abolir les programmes de soutien. La consultation avait un objectif plus large de déterminer de nouvelles priorités et de juger de l'efficacité du FMC.

Le gouvernement a souvent défendu sa décision de réorienter les fonds des musiques spécialisées vers le développement des marchés numériques et de l'international en affirmant avoir mené une large consultation avant de procéder. Encore mardi, deux députés conservateurs ont repris l'argument devant le Comité permanent du patrimoine.

Les audiences du Comité parlementaire se poursuivent aujourd'hui.